



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 205.

M. BRIESE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)*.

Il s'élève un débat.

M. BRIESE, M. le *ministre* LEMIEUX, MM. GRAYDON, ALLUM et GERRARD, M. le *ministre* ASHTON ainsi que M. FRIESEN interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la grève de 2011 à l'Université de Brandon sera examinée le jeudi 17 mai 2012.

M^{me} DRIEDGER présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Création d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba

Attendu :

que les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent la principale cause en importance d'incapacité chez les adultes au Manitoba;

que les AVC occupent le troisième rang des causes de décès au Manitoba;

qu'en 2009-2010, plus de 1 150 personnes ont été admises dans un hôpital pour obtenir des soins liés à un AVC;

que la création d'unités de soins aigus et de réadaptation spécialisées en AVC permettrait de réduire les risques d'incapacité et de décès de 30 %;

que les unités spécialisées en AVC sont des unités hospitalières géographiquement distinctes dédiées aux soins à l'intention des patients ayant subi un AVC;

que l'Ontario, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ont tous reconnu l'importance des unités spécialisées en AVC et que ces provinces ont créé plus de 145 de ces unités médicales uniques;

que le Manitoba devrait viser à offrir les meilleurs soins de santé axés sur les patients au pays,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à créer une unité spécialisée en AVC au sein d'un hôpital de soins tertiaires.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M. le ministre CHOMIAK, M. GERRARD, M^{me} WIGHT ainsi que MM. PEDERSEN et MALOWAY interviennent. M. GAUDREAU exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 2) — *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended);*

(M^{me} la ministre SELBY)

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (zone intermodale)/The Planning Amendment Act (Inland Port Area).*

(M. le ministre LEMIEUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veuille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (J. Giesbrecht, L. Wiebe, H. Reimer et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (T. Kun, K. Poncsak, S. Burton et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin d'assurer à toutes les collectivités des Premières nations l'accès à de l'eau courante propre dans leurs foyers et qu'il envisage de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et les collectivités des Premières nations en vue de combler le sérieux manque d'infrastructures dans de nombreuses collectivités des Premières nations du Manitoba. (J. Levy, B. Pritchard, M. Bayer et autres)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2012-2013 — Services à la famille et Travail.

(Document parlementaire n^o 41)

M^{me} la *ministre* SELBY dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2012-2013 — Enseignement postsecondaire et Alphabétisation.

(Document parlementaire n^o 42)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 6 à 10 présentées par M. PEDERSEN le 27 octobre 2011 :

6. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
7. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
8. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
9. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
10. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

(Document parlementaire n^o 43)

Jeudi 10 mai 2012

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration au sujet du 100^e anniversaire du nord du Manitoba aujourd'hui ainsi qu'au sujet de la Fête du Manitoba qui aura lieu le 12 mai et qui marquera le 142^e anniversaire de la province.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} CROTHERS et DRIEDGER, MM. MARCELINO (Tyndall Park) et SCHULER ainsi que M^{mc} WIGHT font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi le 11 mai 2011 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID